

**Pour publication immédiate
Lundi 24 octobre 2011**

Les principales fraudes en matière d'investissement au Canada

Halifax – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié aujourd'hui la liste des produits financiers et des méthodes dont les escrocs se servent souvent pour bernier les investisseurs. Nombre de ces tactiques ciblent ceux qui s'inquiètent de l'incertitude économique et de la volatilité des marchés.

« Les escrocs suivent les nouvelles et les tendances économiques; ils se servent souvent des gros titres à leur avantage, a déclaré Bill Rice, président des ACVM et président-directeur général de l'Alberta Securities Commission. Ils attirent les investisseurs en leur offrant la possibilité de se protéger contre l'incertitude économique ou d'être parmi les premiers à investir dans de nouvelles technologies qui se révèlent être fausses ou exagérées. »

Octobre étant le Mois de l'éducation des investisseurs, les ACVM publient la liste des cinq « pièges » couramment utilisés par les escrocs au Canada pour attirer les investisseurs :

1. Les ventes illégales de titres trompeurs sur le marché dispensé. Les placements privés ou les titres placés sous le régime d'une dispense offrent aux entreprises légitimes la possibilité de réunir des capitaux en vendant des actions à un petit groupe d'investisseurs au lieu de faire un appel public à l'épargne sur les marchés du Canada. Malheureusement, les escrocs réunissent illégalement des fonds sur le marché dispensé en offrant des titres trompeurs qui promettent souvent aux investisseurs des rendements garantis ou mirobolants avec peu de risque ou sans risque. De plus, les escrocs sont rarement inscrits comme conseillers ou courtiers en valeurs mobilières.
2. Les investissements dans l'industrie énergétique. Les escrocs essaient toujours d'attirer les investisseurs en faisant miroiter des réserves de pétrole et de gaz inexploitées ou de nouvelles technologies énergétiques en employant souvent du jargon technique complexe pour noyer le poisson.
3. L'or et les métaux précieux. Les cours élevés des métaux précieux et la promesse de détenir un actif « tangible » dont la valeur « ne baissera jamais » font de l'or et de l'argent des investissements apparemment sûrs. Les investisseurs doivent cependant savoir qu'il n'existe aucune garantie, même dans les marchés légitimes.
4. La fraude par affinité. La vente d'investissements frauduleux aux membres d'un groupe ou d'une organisation est toujours un procédé extrêmement profitable pour les fraudeurs. Les investisseurs devraient toujours prendre leur décision après avoir évalué soigneusement l'investissement au lieu de se fier à leur relation avec son promoteur ou aux recommandations de parents ou d'amis.

5. Les opérations sur devises risquées ou fausses. Le commerce des devises nécessite des connaissances et des ressources dont la plupart des investisseurs ne disposent pas. Les escrocs profitent de la complexité du système et se servent de jargon pour embrouiller les investisseurs débutants et les inciter à faire des opérations risquées. Dans certains stratagèmes frauduleux, des titres peuvent être vendus, mais l'argent des investisseurs n'est pas investi comme promis ou est simplement détourné.

Les ACVM invitent les investisseurs à se renseigner sur les signaux d'alarme de la fraude en matière d'investissement et à vérifier indépendamment les occasions d'investissement et les antécédents de la personne ou de la société qui les offre. Elles leur rappellent que les autorités en valeurs mobilières ne donnent pas de conseils, mais qu'elles peuvent fournir des renseignements sur les personnes qui vendent des titres ou donnent des conseils en matière d'investissement ainsi que sur les produits offerts.

Les investisseurs devraient toujours s'assurer que le conseiller et la société qui l'emploie sont inscrits. Ils peuvent vérifier l'inscription en ligne au moyen du Moteur de recherche national de renseignements sur l'inscription des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ils peuvent également se rendre sur le site Web des ACVM, au www.autorites-valeurs-mobilieres.ca, pour consulter la liste des personnes sanctionnées, lire les dernières mises en garde ou répondre au quiz sur les différents types de fraudes.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

- 30-

Renseignements:

Sylvain Théberge
Autorité des marchés financiers
514-940-2176

Carolyn Shaw-Rimington
Commission des valeurs mobilières
de l'Ontario
416-593-2361

Lorinda Brinton
Alberta Securities Commission
403-297-2665

Richard Gilhooley
British Columbia Securities Commission
604-899-6713

Ainsley Cunningham
Commission des valeurs mobilières
du Manitoba
204-945-4733

Wendy Connors-Beckett
Commission des valeurs mobilières
du Nouveau-Brunswick
506-643-7745

Natalie MacLellan
Nova Scotia Securities Commission
902-424-8586

Janice Callbeck
PEI Securities Office
Office of the Attorney General
902-368-6288

Ken Kilpatrick
Registraire des valeurs mobilières
Yukon
867-667-5466

Donn MacDougall
Bureau des valeurs mobilières
Territoires du Nord-Ouest
867-920-8984

Jennifer Anderson
Saskatchewan Financial Services
Commission
306- 798-4160

Doug Connolly
Financial Services Regulation Div.
Terre-Neuve-et-Labrador
709-729-2594

Louis Arki
Bureau des valeurs mobilières
Nunavut
867-975-6587